LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

-au secteur de l'aide à l'enfance et à la famille-

Luxembourg, le 30 janvier 2025

Service développement qualité des secteurs de l'éducation non formelle et de l'aide à l'enfance et à la famille
Division Formation Continue
formation.aef@men.lu
No/réf. 2025/01/15/sdq/FOCO

Concerne : Communication au secteur de l'aide à l'enfance et à la famille

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à partir de janvier 2025, le service de la Division Formation Continue prend en charge la coordination de l'offre de formation pour le secteur AEF.

Notre division, précédemment rattachée au SNJ, fait désormais partie d'un nouveau service au Ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse, chargé du développement de la qualité pour les secteurs de l'éducation non formelle et de l'aide à l'enfance et à la famille. Nous sommes une équipe de cinq personnes au parcours et compétences complémentaires déterminés à répondre à vos questions et à vos besoins.

Afin de garantir la continuité du développement de l'offre, nous continuons à collaborer étroitement avec l'équipe du Service Qualité de la Direction Générale de l'AEF (DG AEF). Nous avons conservé l'adresse email habituelle pour simplifier la transition et éviter tout bouleversement. En partenariat avec les six agences, nous avons l'ambition d'accompagner vos structures dans le développement de vos pratiques professionnelles par le biais des formations continues et du coaching qui répondent aux enjeux spécifiques de votre secteur afin de mieux relever les défis actuels et futurs.

1. **Accéder à notre dispositif de développement professionnel**

Formations standard
Vous pouvez consulter notre catalogue de formations disponibles en ligne proposées par nos agences de formation partenaires. Les formations sont à votre disposition sur notre site : Catalogue des formations standard AEF. Pensez dans la consultation du catalogue qu'il est possible de les demander aussi en formations standard sur place.

Offre sur mesure
Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez dans le catalogue, les agences peuvent créer une formation spécifique pour vous, même avec un accompagnement de processus. Cette offre est soumise à des crédits d'heures limités, alors pensez à consulter les détails ici : Accès à notre offre AEF.

Comment procéder ? Contactez l'une de nos six agences de formation. L'agence se charge de l'organisation complète : formateur, date et lieu de la formation.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Coaching et supervision
Vous avez besoin de coaching ou de supervision pour votre structure ? Les agences seront ravies de vous accompagner. Les démarches sont identiques à celles des formations sur mesure. Consultez les détails ici : Accès à notre offre AEF. Il est important de savoir que les agences ont la responsabilité d'accréditer les coachs selon les critères qui ont été validés à la Commission de la formation continue.

Formation hors programme
Toutefois, si la formation que vous souhaitez suivre ne figure pas dans notre catalogue et que les agences ne peuvent pas répondre à votre demande, il est possible de demander une validation de celle-ci afin qu'elle soit reconnue en tant que formation continue. Vous pouvez soumettre votre demande de validation ici : Formulaire de demande de validation hors programme.

Note importante **:** Les demandes doivent être soumises à la Division Formation Continue au moins six semaines avant la date de début de la formation pour être éventuellement éligibles à un remboursement.

2. **Remboursement des formations hors programme 2024**

Nous vous rappelons que les demandes de remboursement des formations hors programme validées en 2024 devront être transmises avant le 15 février 2025 à la Division Formation Continue.

3. **Nouveaux formulaires pour 2025**

Les nouveaux formulaires sont désormais disponibles en ligne. Vous pouvez les télécharger sur : Formulaires 2025.

4. **Crédit d'heures 2025**

Le système du crédit d'heures reste inchangé pour 2025 : vous bénéficiez de 24 heures de formation pour chaque tranche de 12 collaborateurs sous contrat CDI. Pensez à remettre vos compteurs à zéro pour démarrer l'année sur de bonnes bases !

Confiants dans une collaboration réussie, nous restons à votre écoute pour répondre aux besoins spécifiques de votre secteur en plein processus de développement de la qualité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Raoul Wirion
Chef du Service développement Qualité
des secteurs NF et AEF